

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne**P2****Soutenir l'apprentissage****J100**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 4221-1,
VU le Code du travail et notamment la 6ème partie «la formation professionnelle tout au long de la vie» et le livre II «l'apprentissage», et son article L. 6211-3,
VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
VU le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
VU la délibération du Conseil régional en date du 16 et 17 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention pour le fonctionnement des CFA des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 7 009 588 € d'autorisations d'engagement et de 7 009 588 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 13 220 630 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme J100 : « Soutenir l'apprentissage » ;

D'APPROUVER

la modification du règlement d'intervention de soutien au fonctionnement des CFA figurant en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

Cette élue ne prend pas part au vote : Séverine ORDRONNEAU.